

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 346

Artikel: L'antique malédiction de Babel
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

13 milliards de gains et pas un sou d'impôts

43 % d'augmentation en 1975 : la bourse suisse s'est comportée honorablement. Si la valeur des actions ne retrouve pas les sommets de 1972, elle est cependant supérieure de moitié à ce qu'elle était en 1966-1967, et trois fois plus importante qu'en 1959. A moyen terme, les gains l'emportent nettement sur les pertes !

En 1975, et pour les actions suisses seulement, les gains boursiers s'élèvent à plus de treize milliards sur lesquels aucun impôt n'est prélevé : les plus-values mobilières ne sont pour ainsi dire pas imposées en Suisse, alors qu'elles le sont aux Etats-Unis, en Angleterre, en Suède... Peut-être, à l'exemple de la France, (du moins dans l'intention originale), est-ce le moment de frapper d'un impôt ce gain qu'aucun travail ne justifie ?

Les obstacles politiques sont ici de taille. Cet

impôt, malgré la dispersion des actions, toucherait essentiellement les très gros revenus, ceux dont le poids est déterminant dans l'adoption de la législation fiscale et de ses applications....

Rentrées dérisoires

Bien plus, ce type d'impôt présuppose, comme aux Etats-Unis, le contrôle des transactions auprès des agents de change et des banques. Les expériences des quelques cantons suisses qui ont voulu introduire cet impôt ont abouti à des « rentrées » dérisoires, tant les autorités politiques se trouvent démunies devant la fraude fiscale qu'autorise le secret bancaire et la manière dont les banquiers l'interprètent. La justice fiscale n'est pas pour demain.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

L'antique malédiction de Babel

Avez-vous de l'intérêt pour l'espéranto ?

A dire vrai, en ce qui me concerne, je n'en avais guère : mon peu d'aptitudes pour les langues... et le fait que celles que j'ai apprises tant bien que mal, je les ai apprises pour pouvoir lire... L'anglais pour pouvoir lire... Conan Doyle ! mais aussi Dickens, et plus tard Hemingway, Dos Passos ; l'italien, pour lire Pirandello, puis Moravia et Pratolini...

D'un autre côté, en suivant par exemple à la télévision, la dernière campagne présidentielle française ; en voyant tel ou tel candidat réclamer en faveur du provençal ou du breton ou du basque, je me sentais très « du côté de Michelet », lequel pense que si l'antique malédiction de Babel doit disparaître, ce ne peut être qu'au prix du sacrifice des parlers locaux et, qu'après tout, ce sacrifice est un moindre mal.

Je me suis donc plongé avec réticence dans toute

une documentation que m'envoyait l'organisation « L'espéranto à l'école ». Je dois avouer que je demeure perplexe... Cependant, j'ai été bien surpris et dans une certaine mesure ébranlé

— en découvrant, par exemple, un prospectus magnifique de la Fiat 126 en espéranto ;

— d'autres prospectus touristiques de Bulgarie, de Finlande, du Danemark et de Hanovre, également en espéranto ;

— en apprenant que, du 7 au 9 mai 1974, il y avait eu à Varsovie un « Symposium international de géologie » pour lequel les langues officielles étaient le polonais et l'espéranto ;

— que le 3 janvier 1975 s'était tenue à Budapest une « Conférence de pédagogie cybernétique » en hongrois et en espéranto ;

— que des thèses de doctorat avaient été soutenues en espéranto : à l'Université d'Amsterdam,

de mathématiques, et à l'Université de Kagawa (Japon), de bio-chimie ;

— que l'« Université internationale d'été » de Hambourg (juillet 1975) avait adopté l'espéranto pour aborder les aspects juridiques de base des organisations européennes, mais aussi des problèmes d'écologie, de zoologie, etc. ;

— que le maréchal Tito s'était entretenu en espéranto avec je ne sais quel chef d'Etat (je n'ai malheureusement pas retrouvé la référence dans la très riche documentation qui m'a été envoyée) !

Une seconde langue

Or, pour en revenir à ce que je disais plus haut concernant les dialectes, patois et autres parlers locaux, comme l'écrit me semble-t-il fort intelligemment un espérantiste, « L'emploi de l'espéranto comme *seconde* langue permettrait (...) aux langues des minorités de mieux se protéger des attaques des « grands » et éviterait des dégénérescences du genre « franglais ».

Après tout... Qu'en pensez-vous ?

J. C.

1976, ENCORE

Nous refusons toute publicité, comme du reste toutes subventions partisans : les abonnements seuls font vivre « Domaine public ». La majorité de nos lecteurs l'ont compris et ont renouvelé leur confiance à l'équipe de DP pour 1976 sous la forme d'un versement de 40 francs, prix d'un abonnement annuel. Merci !

Il reste cependant encore des abonnés qui ne se sont pas encore acquittés de cette tâche. Qu'ils sachent qu'en le faisant, ils permettent vraiment la poursuite de l'expérience de DP dans les meilleures conditions ; qu'ils sachent qu'en le faisant rapidement, ils épargnent du travail (rappel, correspondance) à notre administration. Merci d'avance !

PS. Notre formule abonnement-cadeau est valable jusqu'à fin janvier : 60 francs en tout et pour tout pour payer votre dû et offrir DP à un destinataire de votre choix jusqu'à fin 1976.